

fédération
des services
publics

la
cgt

CAP

Commission administrative paritaire

**LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE C**

**JE VOTE CGT,
C'EST EFFICACE
AU QUOTIDIEN!**

**ATTENTION,
ce document
n'est pas un bulletin
de vote!**

JE VOTE POUR
DES **REPRÉSENTANTS CGT** QUI
INTERVIENDRONT SUR LES
**QUESTIONS QUI ME
CONCERNENT :**

- Le déroulement de ma carrière : stagiairisation, titularisation, avancement de grade, demande de temps partiel
- Les demandes de révision d'entretien professionnel
- Le respect de mes garanties statutaires : procédures de discipline, mutations, recours, détachement, reclassement, disponibilité pour convenances personnelles, refus de formations, refus de congés au titre du CET, refus de décharge de service pour exercice de droit syndical
- La demande de télétravail, en cas de refus

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

VOTER CGT C'EST
donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les
droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires
pour un meilleur service public.

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC!

scannez-moi



**JE SUIS 100%
PUBLIC**

**EN CHOISSANT LA LISTE CGT,
NOUS NOUS DONNONS
DAVANTAGE DE FORCE** pour reven-
diquer et gagner de nouveaux droits
au niveau national

- L'augmentation des salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- Une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent : aux niveaux national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C
- Une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires
- Organiser des concours chaque année
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois et prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite ;
- La création d'emplois statutaires
- La reconnaissance de la pénibilité
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- L'instauration du temps de travail à 32h
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale
**JE VOTE
CGT**
6 DÉCEMBRE
2018

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

**LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**